



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2000
Français
Original: espagnol

Cinquante-cinquième session

Point 60 b) de l'ordre du jour

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions : l'Assemblée du Millénaire**

Lettre datée du 8 septembre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration interprétative de la République argentine concernant la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale le 8 septembre 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 60 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Arnaldo M. Listre

**Annexe à la lettre datée du 8 septembre 2000,
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration du Millénaire

Déclaration interprétative de la République argentine

En ce qui concerne les dispositions du paragraphe 4.1 de la Déclaration du Millénaire, la délégation argentine souhaite rappeler, conformément aux résolutions 1514 (XV) et 2625 (XXV), son appui sans réserve au droit à l'autodétermination des peuples qui sont encore sous domination coloniale ou sous occupation étrangère.

Parallèlement, elle souhaite rappeler que l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu dans nombre de résolutions l'existence d'un différend de souveraineté entre la République argentine et le Royaume-Uni au sujet des îles Malvinas, de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud et des espaces maritimes avoisinants, considérant qu'il constituait un cas de colonialisme spécifique et particulier qui doit être réglé en conciliant le respect de l'intégrité territoriale de l'Argentine et les intérêts de la population des îles par le biais de négociations entre les deux gouvernements.
